

AUJOURD'HUI

Éditorial

L'Occident doit suivre avec vigilance et sympathie les négociations qui devraient suivre la libération en Afrique du sud du leader Nelson Mandela, écrit Paul-André Comeau.

Idées

À l'occasion du dévoilement d'une plaque en l'honneur du fondateur du DEVOIR, le directeur du quotidien, M. Benoit Lauzière, soutient qu'il n'est peut-être pas trop tard que le Canada soit à la hauteur d'Henri Bourassa, un de ses plus ardents bâtisseurs.



Falardeau derrière les barreaux

Pierre Falardeau, le créateur d'Elvis Grattion, raconte à Nathalie Petrowski comment il a construit son dernier film, *Le Party*, qui stigmatise la vie carcérale. Page C-1.



Le Forestier remonte sur scène

Après onze ans d'absence, l'anarchiste revient sur scène et sur disque, un peu moins naïf et désinvolte que dans les années 70. Le « parachutiste » Forestier ne se lance plus dans le vide aussi facilement. Page C-1.

La rentrée littéraire de janvier

C'est sous forme de jeu que le Plaisir des livres traite de la rentrée littéraire d'hiver. De nombreuses nouveautés, un jeu rigolo. Page D-1.

Des entrepreneurs menacés

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec Gérald Tremblay songe à intégrer aux commissariats industriels les Groupes de soutien aux jeunes entrepreneurs. Page B-1

Guerre de la pub à la télévision

Les tarifs de Radio-Canada n'y sont pour rien. Au Québec en matière de publicité télévisuelle, l'offre excède largement la demande et les tarifs, dans leur ensemble, sont trop bas. Page B-1

Kosovo : l'état se resserre

L'armée yougoslave se déclare prête à recourir à la force pour empêcher que les émeutes qui se poursuivent au Kosovo ne dégénèrent encore plus. Page A-6.

De Klerk annonce la libération de Mandela

Le Congrès national africain n'est plus interdit

d'après Reuter et AFP

LE CAP — Le président sud-africain Frederik W. de Klerk a levé l'interdiction qui pesait depuis 30 ans sur le Congrès national africain (ANC) et annoncé la libération prochaine de son chef historique Nelson Mandela.

Affirmant que « l'accent, maintenant, doit être mis sur la négociation », M. de Klerk, dans un discours de politique générale au Parlement pour inaugurer la session, a annoncé des mesures qui correspondent en grande partie aux cinq conditions préalables posées par l'ANC, plaçant ainsi résolument la balle dans le camp de cette organisation.

Ces mesures ont pour but de « normaliser le processus politique sans mettre en danger le maintien de l'ordre », a-t-il dit, rappelant que le but des négociations serait « une constitution nouvelle et démocratique » garantissant « le droit de vote » pour tous et « la protection des minorités ».

Le leader charismatique Nelson Mandela, ainsi que tous les prisonniers politiques restants, seront bientôt libérés; les organisations d'opposition, au premier rang desquelles le Congrès national africain (ANC), sont libérées; la censure est abolie.

Outre l'ANC, le Congrès panafricain, l'Union des Forces démocratiques (UDF) et le Parti communiste ont été légalisés.

« Il est temps pour nous de rompre le cercle de la violence et d'avancer vers la paix et la réconciliation », a déclaré le chef de l'État en annonçant que Mandela, 71 ans, retrouverait bientôt la liberté après 27 années d'emprisonnement. Il n'a pas précisé à quelle date interviendrait la libé-

Réactions page A-7

ration de celui que les Noirs tiennent pour le « père de la nation », mais de source gouvernementale on a fait état d'un délai d'une semaine.

Signe contradictoire, la police a violemment dispersé une manifestation spontanée de plusieurs centaines de jeunes Noirs qui scandaient « Vive l'ANC ! » dans les rues de Johannesburg. Au Cap, 5000 manifestants conduits par Winnie Mandela, épouse du dirigeant historique de l'ANC, ont demandé la démission du gouvernement.

Dans une première réaction officielle, l'ANC a assuré que le discours d'hier ne constituait pas une surprise et souligné que certaines de ses revendications, portant notamment sur l'état d'urgence imposé en 1986, n'avaient pas été satisfaites.

Le Congrès panafricain a de son côté rejeté des réformes qualifiées d'« insignifiantes » et annoncé une « intensification de la lutte armée ».

De Klerk a annoncé un assouplissement de l'état d'urgence avec notamment la levée de la censure et la limitation à six mois des détentions administratives sans jugement. Mais les restrictions sont maintenues sur le travail des équipes de télévision et les photographes dans l'attente de nouvelles lois pour contrôler « les images touchant aux scènes de violence ».

Réunis autour de Mme Mandela, plusieurs dirigeants de l'ANC ont affirmé que de Klerk n'avait pas été assez loin. Les manifestants ont ré-

clamé le démantèlement de l'apartheid, l'abrogation de l'état d'urgence et la libération immédiate de Nelson Mandela.

« C'est censé être un beau jour pour nous, mais nous ne pouvons nous réjouir de la seule légalisation de l'ANC », a déclaré Winnie Mandela à la foule.

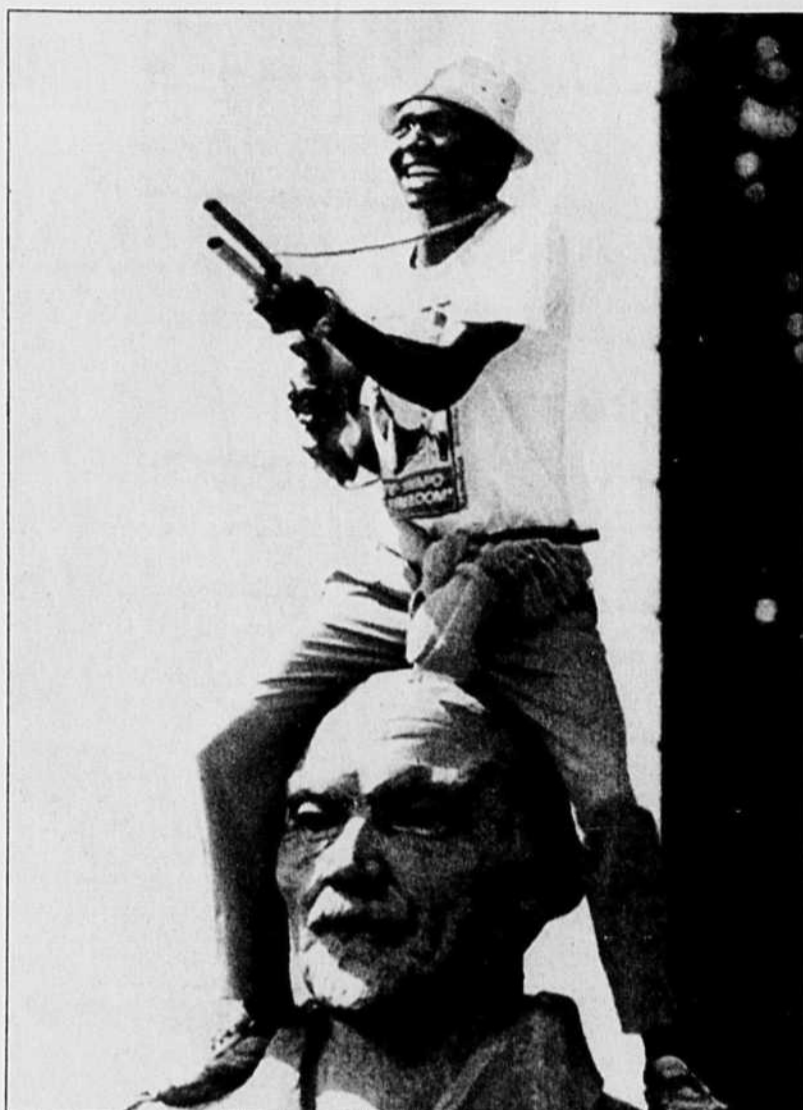
« Nous ne pouvons accepter un os sans viande. Autoriser l'ANC en laissant l'apartheid n'est pas acceptable », a-t-elle dit.

Dans les rues, des queues se sont rapidement formées devant les kiosques et des mouvements de danse ont accueilli la nouvelle. « C'est incroyable ! », a affirmé un jeune homme métis en résumant l'état d'esprit de la foule.

Des diplomates occidentaux ont affirmé que le discours du président sud-africain dépassait de loin toutes leurs espérances. « Ces propositions vont très loin. Il s'agit maintenant pour l'ANC d'y répondre sérieusement », a estimé l'un d'eux. « Je pense que les États-Unis, l'Europe et le Commonwealth vont tous reconsidérer leur politique envers l'Afrique du Sud ».

Les nouvelles mesures, a dit M. de Klerk, ont pour but de « normaliser le processus politique sans mettre en danger le maintien de l'ordre ». Leur but est « une constitution nouvelle et démocratique » garantissant « le droit de vote » pour tous et « la protection des minorités ».

Au sujet de M. Mandela, M. de Klerk a affirmé que le gouvernement avait déjà pris « la ferme décision » de relâcher « sans condition » cet homme de 71 ans condamné en



Un partisan de l'ANC s'est perché, hier au Cap, sur la statue d'un ancien premier ministre sud-africain, pour célébrer l'annonce des mesures de libéralisation du régime de Pretoria.

Voir page A-12 : Mandela

Lucien Bouchard et Gil Rémillard invoquent la pensée d'Henri Bourassa pour défendre Meech

Jean-Pierre Proulx

HENRI BOURASSA a prêté hier son concours à la cause du Lac Meech. Le ministre de l'Environnement du Canada, M. Lucien Bouchard, venu au DEVOIR dévoiler une plaque à la mémoire du fondateur du journal, en a profité pour faire un vigoureux plaidoyer en faveur de l'accord. Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Gil Rémillard, a fait de même.

« Les compromis, beaucoup trop, selon plusieurs, ont déjà été faits », a lancé M. Bouchard. « L'accord du Lac Meech, ne l'oublions pas, est le point d'arrivée d'un itinéraire mouvementé, tout au long duquel les Québécois n'ont pas cessé de jeter du lest ».

« Si Meech est un arrangement minimal, a-t-il poursuivi, les conséquences de sa répudiation, elles, risquent fort de ne pas l'être. Bien peu de gens comprendraient que soit repoussée la main tendue par le Québec à l'ensemble du pays. Encore moins de Québécois prendront à la légère qu'on les renvoie à la solitude où les a confinés, une première foi, l'ostracisme de 1982 ».

« La solitude, lorsqu'on nous l'impose et qu'on est plusieurs à la

Voir page A-12 : Henri-Bourassa



En présence du directeur du DEVOIR, M. Benoit Lauzière, et du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, Gil Rémillard, le ministre fédéral de l'Environnement du Canada, Lucien Bouchard, a dévoilé hier une plaque de la Commission des monuments et lieux historiques du Canada à la mémoire d'Henri Bourassa, fondateur de notre journal.

PHOTO JACQUES GRENIER

Mulroney lance un ultimatum au Canada anglais

Pierre O'Neill

BRIAN MULRONEY a lancé hier une sévère mise en garde à Canada anglais, prévenant les provinces opposées à l'entente du lac Meech que si l'accord n'est pas ratifié elles devront attendre très longtemps avant que soient réalisées les réformes constitutionnelles qu'elles réclament.

Dans un plaidoyer passionné, farci de menaces à peine voilées, le premier ministre du pays a déclaré: « La participation du Québec aux affaires de la nation risque d'être moins engagée que maintenant. Il faudra peut-être attendre plusieurs années, plusieurs décennies, voire même une autre génération, et possiblement une situation dramatique, pour ramener le Québec à la table de négociations. Si cela se produit, il n'y aura plus de table. Il n'y aura plus de porte où aller frapper ».

Prononcé essentiellement en anglais devant l'auditoire anglophone de l'Association canadienne des pro-

Voir page A-12 : Mulroney

Le Québec s'approprierait à imposer sa propre TPS

Une analyse de Gilles Lesage de notre bureau de Québec

LE QUÉBEC serait disposé à imposer sa propre TPS (taxe sur les produits et services) et à l'harmoniser, moyennant compensation, avec celle d'Ottawa, dont il assurerait d'ailleurs la perception.

C'est du moins l'une des hypothèses qui ont cours dans la capitale, au moment où s'amorce la préparation du prochain budget, rendu public probablement en avril. Étant donné que la TPS fédérale de 7 %, remplaçant la taxe de 13 % sur les produits manufacturés, est censée entrer en

vigueur le 1er janvier 1991, le Québec doit la prendre en compte pour le dernier trimestre de l'exercice financier qui commence le 1er avril prochain.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions des études et tractations en cours. Mais on note que le premier ministre et le ministre des Finances se montrent plus conciliants depuis que le gouvernement fédéral a baissé de 9 % à 7 % le taux prévu, et depuis que l'Ontario fait mine de collaborer avec Ottawa, ne serait-ce que pour éviter des dédoublements dans la perception. Même si les obstacles sont nombreux, on se sent d'autant plus à l'aise qu'Ottawa est en butte aux critiques de toutes parts

et qu'il a besoin de l'aide des provinces pour arriver à ses fins.

Déjà, en campagne électorale, quelques semaines après que les provinces eurent réitéré leur « front commun » contre la TPS fédérale, M. Robert Bourassa se faisait plus conciliant. Dans une entrevue au quotidien LE DEVOIR, le 14 septembre, il notait que la nouvelle taxe indirecte, bien implantée dans près de 50 pays, va dans le sens de l'économie internationale. L'Amérique du Nord ne saurait aller en sens contraire. Le principe ou l'idée de base de cette taxe ne l'effraie donc pas. Mais il en craignait les effets négatifs pour les provinces, les modalités et la stratégie fédérales, notamment le taux

proposé de 9 %.

Après avoir, l'été dernier, accordé son appui « conditionnel » au projet fédéral, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a invité Québec à imiter Ottawa, et à profiter de l'instauration d'une TPS québécoise pour récolter plus d'argent qu'avec la présente taxe sur les ventes au détail. Au cours d'une rencontre récente avec les dirigeants du Conseil, M. Bourassa s'est contenté de rappeler que son gouvernement est ouvert à des discussions avec Ottawa sur le sujet; mais il faudra attendre le Dis-cours sur le budget pour connaître les décisions de Québec. De toute évidence, on est loin des dénonciations générales de l'an dernier et on

est très sensible à la nécessité d'éviter le feuillage appréhendé par les entreprises, petites et grandes.

Déjà, en décembre, M. Gérard-D. Lévesque évoquait la possibilité d'une collaboration avec Ottawa pour la perception de la taxe indirecte, à certaines conditions, dont la levée de plusieurs « irritants », le premier étant la réduction du taux. Autrement, Ottawa devra établir un système qui doublerait celui que les provinces ont mis sur pied, depuis des années, pour percevoir leur taxe de vente au détail. Les pressions sont très fortes pour que les deux gouvernements s'entendent afin de simplifier les choses au maximum, recon-

Voir page A-12 : TPS

Sous la direction de Roger Levasseur

DE LA SOCIABILITÉ

Spécificité et mutations

354 pages - 27,95 \$

Un essai multidisciplinaire où la sociabilité s'exprime de deux manières : celle des liaisons informelles de la vie quotidienne et celle formalisée dans le cadre de l'association volontaire.

Le choix BORÉAL



La prison à vie pour les collaborateurs de Ceausescu

Trois des quatre condamnés entendent faire appel du verdict prononcé hier

BUCAREST (Reuter) - Quatre anciens proches collaborateurs de Nicolae Ceausescu ont été condamnés hier à la prison à vie, au terme du premier grand procès public depuis la chute du dictateur.

Ion Dinca, ancien vice-premier ministre, Tudor Postelnicu, ancien ministre de l'Intérieur, Emil Bobu, ex-bras droit de Ceausescu, ainsi que Manea Manescu, ancien vice-président, sont restés impassibles lorsque

le président du tribunal militaire a rendu les sentences.

Tous, à l'exception de Dinca, ont annoncé leur intention de faire appel, dans le délai de 10 jours impartit par la loi.

Les quatre accusés ont reconnu leur culpabilité et dit regretter leur lâcheté face aux ordres de Ceausescu de faire tirer sur les manifestants anti-communistes au cours du

souèvement de décembre.

« Je regrette mes actes du fond de mon cœur. Le cauchemar de mes actes me hantera toute ma vie », a déclaré Bobu, 62 ans.

Dinca, 61 ans, avait déclaré qu'il accepterait la condamnation à perpétuité comme une juste peine à ses actes, et souhaitait la réussite du nouveau gouvernement démocratique du pays.

Hormis les peines de prison, les

quatre accusés ont vu leurs biens confisqués et ont été privés de leurs droits civiques.

Dinca, Postelnicu et Bobu ont d'autre part été déçus de leurs grades militaires.

Le procès était le premier d'une série de jugements, concernant une trentaine de collaborateurs de l'ancien dictateur, devant se tenir dans les semaines à venir.

Le Canada maintient ses sanctions contre Pretoria

CHAMBLY (PC) — Les sanctions adoptées par le Canada à l'endroit de l'Afrique du Sud demeureront en place jusqu'à ce que le gouvernement ait l'assurance que la libération amorcée est irréversible.

C'est ce qu'a déclaré hier le pre-

mier ministre Brian Mulroney, de passage à Chambly pour appuyer le candidat conservateur à l'élection complémentaire du 12 février.

M. Mulroney s'est d'abord réjoui des réformes annoncées, dont la libération prochaine du militant Nel-

son Mandela.

Il y voit là une « décision sage et courageuse ».

Selon lui, les sanctions adoptées par plusieurs pays, dont le Canada, « ont eu une influence importante sur Pretoria ».

« Je suis très fier que le Canada ait joué un rôle de premier plan dans la lutte contre l'apartheid. »

Cet assouplissement du régime se réalise « dans l'intérêt de tous les pays », a-t-il affirmé. « Au nom de tous les Canadiens, je dis bravo. »

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mandela

1964 à la prison à perpétuité pour sabotage et complot visant à renverser le régime.

La légalisation des grandes organisations d'opposition est une concession majeure, car aucune d'entre elles n'a rempli la seule et unique condition que le pouvoir mettait jusqu'alors à leur légalisation : qu'ils s'engagent à oeuvrer pour « une solution pacifique ». L'ANC a, au contraire, réitéré le mois dernier la nécessité d'« intensifier la lutte armée ».

De plus, les restrictions (équivalent à une quasi-interdiction) prises contre 33 organisations dans le cadre de l'état d'urgence ont été levées, ainsi que les restrictions aux libertés de 374 opposants.

La principale organisation concernée par cette mesure est le Front démocratique Uni (UDF), considéré comme l'aile interne de l'ANC. Mais la mesure s'applique aussi au Mouvement de libération des Blancs (BBB), un groupuscule néo-nazi.

À propos de la libération des prisonniers politiques autres que M. Mandela, autre précondition de l'ANC, M. de Klerk n'est pas allé aussi loin que le voulait l'ANC. Si les opposants emprisonnés pour leur appartenance à l'ANC, au PAC et au SACP seront libérés, les personnes condamnées pour des actes de violence (« meurtre, terrorisme et incendie criminel ») ne sont pas concernées par cette mesure.

M. de Klerk n'a pas non plus annoncé l'abolition totale de l'état d'urgence, réclamée par toute l'opposition, mais s'est engagé à y mettre fin « complètement dès que les circonstances le justifient ».

Il a annoncé une suspension de toute les exécutions capitales jusqu'à l'examen par le parlement d'une réforme visant à limiter la peine de mort « aux cas extrêmes », et à donner aux condamnés un droit automatique d'appel.

M. Viljoen, ministre du Développement et de la Planification constitutionnels, l'homme chargé de lancer les négociations avec les leaders de la majorité noire, a confirmé qu'il n'y avait désormais « aucune restriction » empêchant le président de l'ANC, Oliver Tambo ou n'importe quel exilé de rentrer au pays, « s'ils

n'ont pas commis de crime ».

M. De Klerk a aussi confirmé que la loi permettant à une municipalité de réserver l'accès des lieux publics aux blancs serait abolie au cours de la prochaine session parlementaire.

La police a violemment dispersé une manifestation spontanée de plusieurs centaines de jeunes Noirs qui scandaient « Vive l'ANC », dans les rues de Johannesburg. Au Cap, 5000 manifestant, conduits par Winnie Mandela, épouse du dirigeant historique de l'ANC, ont demandé la démission du gouvernement.

Réaction du premier intéressé : l'ANC s'est félicité hier de la levée de son interdiction, mais a regretté que ses conditions à des négociations avec Pretoria n'aient pas été acceptées en bloc par le président Frederik de Klerk.

« L'ANC est évidemment satisfait de la levée de son interdiction, mais en même temps nous pouvons dire que le régime (de Pretoria) a conservé une formidable capacité de répression sous la forme de nombreuses lois qu'il peut encore utiliser contre le mouvement démocratique », a déclaré à l'AFP à Harare le chef du département de l'information du Congrès, M. Palo Jordan.

« L'état d'urgence reste en vigueur, seuls certains prisonniers politiques vont être libérés, la détention sans procès reste inscrite dans le code. Tout ce à quoi il a consenti est la levée de l'interdiction de l'ANC et d'autres organisations », a-t-il poursuivi.

◆ TPS

naît d'emblée le ministre des Finances.

Pas plus tard que mardi (le 30), l'Association des manufacturiers canadiens reprenait aussi ses arguments en faveur de « l'impérieuse nécessité pour le Québec d'harmoniser sa fiscalité avec celle du gouvernement fédéral et de transformer sa taxe de vente (9%) en taxe sur les produits et services ». Comme il se doit à ce moment-ci, M. Lévesque ne s'est pas compromis. Il répète que des études sont en cours, que l'objectif n'est pas de compliquer la vie des mandataires, mais de la simplifier, si possible.

« Sur la Colline parlementaire, écrit pourtant Normand Girard le lendemain (*Journal de Montréal/Québec*), c'est un secret de polichinelle que le prochain Discours du budget de M. Lévesque annoncera l'instauration d'une TPS provinciale et la perception de la TPS fédérale par le Québec, afin d'éviter des doublages de coûts. Ce qui reste à déterminer, c'est le taux de cette

TPS, 6% ou 7%, dépendant des besoins du gouvernement ».

Double « secret de polichinelle » que personne en autorité ne peut ou ne veut confirmer, évidemment.

En 1987, alors qu'Ottawa entreprenait sa réforme fiscale, on confiait à Québec que l'harmonisation de la fiscalité dépendait en grande partie de la volonté du gouvernement Mulroney de compenser équitablement le Québec. Ce dernier était disposé à étudier la mise sur pied d'un nouveau système, plus équitable et fonctionnel, qui combine les taxes de vente fédérale et provinciale. Une seule grande condition : le respect de l'autonomie provinciale, insistait M. Lévesque.

En août dernier, à l'occasion de la conférence annuelle des premiers ministres des provinces, à Québec, M. Bourassa faisait valoir que la TPS fera mal aux agriculteurs, défavorisera les régions, créera une jungle administrative pour les petits commerçants et constitue un test pour le fédéralisme. Avec ses homologues, il craint qu'Ottawa n'en profite pour augmenter ses revenus sur le dos des provinces, privant ces dernières d'une marge de manoeuvre déjà restreinte. En somme, ainsi que l'écrivait Albert Juneau (*LE DEVOIR* du 22 août), Ottawa doit situer la TPS dans un contexte plus large qui prend en considération les répercussions de ce nouvel impôt sur l'ensemble des finances provinciales.

Toutefois, tout en dénonçant unanimement l'intrusion fédérale, les provinces n'avaient pas de solution de rechange à proposer. Leurs positions allaient du rejet total de l'Alberta à des modifications substantielles, telles que proposées par la Saskatchewan, en passant par une taxe commune souhaitée par le Manitoba, et le reste.

Tout au cours de l'automne, le gouvernement fédéral a fait la promotion de sa taxe de vente : volet majeur de la lutte contre le déficit, renforcement de la compétitivité internationale et création d'emplois au Canada; aide aux Canadiens à revenu modeste; élimination des taxes invisibles, selon un « avis » publié partout au Canada. Le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, accusait les provinces de faire de la petite politique et de jouer à la cachette avec lui, désapprouvant publiquement ce qu'elles acceptent prudemment, sauf l'Alberta, qui n'a pas de taxe de vente.

Aussi au cours de l'automne, les auditions publiques d'un Comité permanent des Communes (qui a siégé dans toutes les provinces, sauf le Québec) ont fait ressortir une opposition généralisée au projet fédéral. Le Québec sera le plus durement frappé, prédit le Conférence Board : l'économie de la province dépend plus que d'autres des services et des industries qui s'adressent directement aux consommateurs. Les aînés déclaraient la guerre à la TPS. La CSN se faisait fort de négocier une protection mur-à-mur contre la TPS qui, par ailleurs, coûterait 20 millions \$ l'an aux Caisses populaires Desjardins, le double en pertes à Loto-Québec. D'autres proposent la grève fiscale.

Les uns après les autres, les sondages font ressortir l'opposition des Canadiens. En août dernier, selon Gallup, 52% des Québécois étaient contre une hausse de l'impôt ou une TPS. Trois Canadiens sur quatre (7 Québécois sur 10) s'opposent à la TPS, selon Angus Reid, en septembre, ce que confirme un autre Gallup. En novembre et décembre, l'opposition grimpe jusqu'à 80%. M. Wilson réduit le taux de 9% à 7%. En janvier, Angus Reid révèle que plus des deux tiers des Canadiens sont toujours contre la nouvelle TPS. Gallup estime que le taux d'appui est passé de 12% à 19% au Canada, avec 16% au Québec.

Aux Communes, les deux partis d'opposition tirent à boulets rouges sur le projet C-62 de M. Wilson. Le débat sera long et acrimonieux, avec une guérilla procédurière.

À Québec, on ne parle plus d'intrusion inacceptable, on tente plutôt d'atténuer les effets négatifs, notamment pour les institutions d'enseignement et le réseau de la santé, ainsi que sur le prochain budget.

Pour sa part, le chef de l'opposition estime justifié le mouvement vers une certaine forme de TPS, mais tout est une question de dosage. La taxe de vente fédérale actuelle n'est plus tenable, écrivait M. Jacques Parizeau, dans *LE DEVOIR* du 28 août 1987. Elle favorise les importations aux dépens de la production domestique. Elle gêne les exportations. Et l'administration de la taxe est devenue cauchemardesque. Il faut changer la formule.

En août dernier, M. Parizeau es-

timait que la réforme Wilson aura pour effet de remplacer une abomination par une taxe faussée, qui risque d'alimenter l'inflation et qui, à taux fixe, manque de souplesse. Elle est régressive, frappe davantage les petits salariés. Il préférerait que le gouvernement aille dans la voie qu'il a suivie en 1978, exemptant des produits essentiels (vêtements et meubles), et maintenant des taux différenciés. En décembre, le chef péquiste suggérait que le Québec accepte de lever la taxe fédérale, à la condition de pouvoir déterminer les produits qui en seront frappés. Ottawa déciderait des revenus dont il a besoin, et Québec déciderait comment les percevoir.

Chose certaine, le gouvernement et l'opposition péquiste se rejoignent sur au moins un point. L'occasion est belle pour le Québec de discuter ferme avec Ottawa pour en arriver à des arrangements, mutuellement acceptables et cohérents pour les mandataires et contribuables. Le temps presse. Le Québec a des outils de négociation importants à faire valoir avec détermination. À suivre, autour de Pâques, en avril.

◆ Mulroney

ducteurs de pâtes et papiers, le discours de M. Mulroney était également un message pour les hommes d'affaires et les industriels, s'efforçant de leur faire comprendre qu'ils auraient eux aussi beaucoup à perdre de l'échec du lac Meech : « La prospérité économique est intimement liée à la stabilité politique. Le Canada serait affaibli, car notre volonté de vivre ensemble se briserait à notre paralysie constitutionnelle. Et les dossiers économiques, qui sont tellement importants pour vous, pour vos enfants, pour la jeunesse, les opportunités économiques risqueraient d'être reléguées au second plan ».

Quoique servi avec grande éloquence, le discours de M. Mulroney n'a pas réussi à convaincre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui se trouvait dans l'auditoire. Interrogé par les journalistes, M. McKenna s'est toutefois dit sensible aux arguments avancés par le leader du pays.

À propos de Jean Chrétien, qui ne cesse de répéter que la terre ne cessera pas de tourner pour autant, Brian Mulroney a rappelé à son auditoire que lui et ses semblables se sont déjà trompés sur les enjeux fondamentaux du pays, en 1981-1982, et pourraient bien avoir tort une autre fois. « Le cas échéant, l'histoire leur fera porter une lourde responsabilité ».

Après avoir défendu une à une les dispositions de l'entente, qu'il a présentée comme « déclaration d'amour du Québec au Canada » M. Mulroney a rendu hommage aux amis du lac Meech, notamment Claude Castonguay du groupe La Laurentienne et Allan Taylor de la Banque Royale. Mais à en juger par la période de questions qui a suivi, ce n'est pas tellement de constitution que les producteurs de pâtes et papiers voulaient entendre parler. Ils se sont plutôt montrés inquiets des problèmes que risquent de causer à leur industrie les lois que le fédéral se prépare à promulguer pour protéger l'environnement. Ils ont aussi reproché à M. Mulroney de ne pas faire assez pour réduire le déficit de son gouvernement.

Précédé la veille par John Turner, le premier ministre s'est rendu plus tard dans le comté de Chambly tenter de secourir son candidat Serge Bégin, que les sondages donnent perdant. Mais les sondages, M. Mulroney n'y croit pas trop et se plaît à rappeler que les mêmes maisons de sondage avaient prédit sa défaite dans la course au leadership conservateur en 1983, ainsi qu'aux élections générales de 1984 et de 1988.

Au terme d'une visite d'usine et d'une rencontre avec la presse régionale, M. Mulroney a participé à une assemblée partisane où il s'est amusé à ridiculiser la position des libéraux et des néo-démocrates sur le lac Meech. « Les libéraux ont autant de positions sur le lac Meech qu'ils ont de candidats au leadership. Ça prend un programme pour les suivre ».

Enfin, il s'est porté à la défense de ses ministres anglophones, accusés par John Turner, Clifford Lincoln et Gil Rémillard, de ne pas déployer suffisamment d'efforts pour vendre l'accord dans l'Ouest canadien. Selon M. Mulroney, les ministres Mazankowski, McDougall et plusieurs autres, ont prononcé de nombreux discours pleins de convictions, ils ont fait « une bonne job », mais les médias ne les ont pas rapportés.



Jean-V. DUFRESNE

▲ Montréal

Du bronze pour celui qui méritait l'or

Je n'irai pas en faire reproche à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui, hier, marquant le 80e anniversaire de la fondation du DEVOIR (le 10 janvier 1910), en rehaussant d'une tablette de bronze le vénérable immeuble du 211, rue Saint-Sacrement.

M. Lucien Bouchard, ministre fédéral de l'Environnement, de qui relève la Commission, nous a honorés de sa présence. Il n'ignorait pas qu'aux olympiques de l'endurance journalistique, c'est l'or, rien de moins, que méritait l'inventeur de notre improbable quotidien.

Les compressions budgétaires du Trésor étant ce qu'elles sont, le bronze n'est pas déshonorant du tout, d'autant plus qu'au prix actuel du métal jaune, la tablette commémorative ne serait peut-être pas demeurée accrochée très longtemps à la porte du journal.

Notre directeur, M. Lauzière, et le syndicat de la rédaction lui-même, auraient été d'ailleurs les premiers tentés de la monnayer en espèces sonnantes pour continuer son oeuvre, convaincus que M. Bourassa, après avoir considéré nos bilans, aurait été le premier à nous pardonner une infamie pareille!

J'ai dit « inventeur » du DEVOIR, en évoquant le mémoire de Henri Bourassa, parce qu'il fallait être joliment patenteux pour assurer la survivance du quotidien jusqu'à nos jours, alors que des centaines de journaux, combien plus viables, ont baissé pavillon en Amérique depuis vingt ans.

De génération en génération, LE DEVOIR a connu des hauts et des bas, quelques rares périodes de relative prospérité, mais il s'en est toujours vaillamment remis, pour renouer avec plus d'ardeur encore avec cette vocation mineure qui à toujours fait son inimitable notoriété.

Des malins disent que la vache aujourd'hui est plus maigre que jamais, et c'est vrai. Mais elle est toujours sur ses pattes, et c'est ce qui compte.

Bon, quant à vous en faire part, aussi bien le faire tout de suite, et avec beaucoup de regrets. Je signe aujourd'hui ma dernière chronique. Je quitte le journal pour un autre, plus prospère, je l'avoue, avec l'espoir que ses lecteurs s'habitueront eux aussi à mes phrases trop longues. Encore qu'on m'a prévenu là-bas d'écrire plus court. Pour tout dire, je ne sais même pas si M. Péladeau est au courant, mais comme on dit qu'il dépouille son journal avec autant de minutie qu'une partition d'opéra, il finira bien par découvrir dans son tabloïd le charme incertain de vieux accords.

J'ai bien reçu quelques lettres, dans le courrier, au cours des trois dernières années. Ce qui me réconforte le plus, ce n'est pas qu'on m'ait donné raison ou tort, au hasard de combien de réflexions gribouillées à la volée. Ce qu'on m'a écrit surtout, c'est que je semblais avoir beaucoup de plaisir à écrire (et à faire des fautes), même sur des sujets qui ne se prêtaient pas toujours à l'humour ou aux phrases bien tournées.

J'espère ne jamais perdre cette mauvaise habitude. À mes patrons j'ai déjà dit un gros merci, à mes camarades je ne sais pas trop quoi dire, pour exprimer un sentiment qu'il faut être journaliste, dans un quotidien, à longueur d'année, et surtout à ce sacré DEVOIR, pour bien le comprendre.

Dans ce métier-là, on peut quitter, mais on ne part vraiment jamais.

◆ Henri-Bourassa

partager, a tendance, a-t-il prévenu, à se transformer en solidarité ».

Quant à M. Gil Rémillard, qui représentait le premier ministre à la cérémonie, il a, avant même M. Bourassa, souligné comment Henri Bourassa a fondé son action politique sur la reconnaissance des « deux races », comme on disait à l'époque. La même notion de « dualité », fonde aujourd'hui l'accord du lac Meech.

La plaque, préparée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et qui sera apposée ces prochains jours sur l'édifice du DEVOIR, rue du Saint-Sacrement, rappelle d'ailleurs explicitement cette notion. « Durant toute sa carrière, y lit-on, il [Henri Bourassa] s'est fait le défenseur d'un nationalisme axé sur l'autonomie du Canada et la dualité culturelle du pays ».

« Si, a commenté M. Bouchard, les protestations élevées par Bourassa contre la domination de l'Empire britannique n'ont plus de résonance aujourd'hui, il n'en va pas de même pour la dualité canadienne. La dualité s'inscrit, même ces jours-ci, au coeur de l'actualité, puisqu'elle donne tout son sens et toute la légitimité à l'accord du lac Meech ».

Le directeur du DEVOIR, M. Benoit Lauzière, a rappelé, comment à la suite de l'élection de décembre 1923, qui a divisé le pays entre l'est et l'ouest, Henri Bourassa avait reproché au Canada anglais de n'avoir pas voulu d'une association égale avec les Canadiens-français.

« Les temps ont-ils vraiment changé? », a demandé M. Lauzière. « Que de Bourassa il faudrait à l'ouest et à l'est pour répondre oui avec assurance à cette question. Quatre-vingts ans après la fondation du DEVOIR, il n'est peut-être pas trop tard pour que le Canada soit à la hauteur d'un de ses plus ardents bâtisseurs ».

Les deux hommes politiques ont évidemment parlé aussi de la « société distincte ». M. Rémillard a rappelé comment, à travers le nationalisme canadien-français, a émergé, à partir des années 1960, une conscience nouvelle au plan culturel, social, économique et politique et qui a fait qu'ici les Canadiens-français ont fini par se définir comme des Québécois. « C'est ce que nous avons voulu traduire dans l'entente du lac Meech ».

La plaque bilingue dévoilée hier se lit tout au long comme suit : « Orateur exceptionnel et écrivain engagé, Henri Bourassa a siégé de longues années à la Chambre des communes comme député de la circonscription de Labelle (1896-1907, 1925-1935) et à l'Assemblée législative du Québec en tant que représentant de Saint-Hyacinthe (1908-1912). Foncièrement indépendant, il s'est éloigné du Parti libéral et de son chef Wilfrid Laurier à l'occasion de la guerre des Boers. En 1910, il dirige le quotidien *Le Devoir*, qu'il fonde jusqu'en 1932. Durant toute sa carrière, il s'est fait le défenseur d'un nationalisme axé sur l'au-

tonomie du Canada et la dualité culturelle du pays ».

M. Bouchard, assure-t-on, a personnellement revu le texte tant pour le fond que la forme.

Un grand nombre de personnalités politiques, du monde des affaires et des médias ont participé à la cérémonie d'hier.

3 février

par la PC et l'AP

- 1989: le général Andres Rodriguez devient président du Paraguay.
- 1986: bombe dans un immeuble à bureaux dans le secteur chrétien de Beyrouth-Est: neuf morts, une quinzaine de blessés.
- 1984: une femme stérile, à qui avait été implantée un embryon, donne, pour la première fois, naissance à un enfant, en Californie.
- 1983: affrontements à Londonderry et à Belfast, en Irlande du Nord, à la suite de la mort d'un militant de l'IRA, abattu par un militaire britannique en civil.
- 1981: Péro-Canada prend le contrôle de Pétrópolis.
- 1973: un cessez-le-feu entre en vigueur au Vietnam.
- 1972: ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Sapporo.
- 1971: la cabine américaine « Apollo 14 » se met en orbite autour de la Lune.
- 1966: une sonde automatique soviétique « Luna » se pose sur la Lune et transmet des informations vers la Terre.
- 1953: le parlement canadien adopte une loi faisant d'Elisabeth II la reine du Canada.
- 1924: décès du président américain Woodrow Wilson, né en 1856.
- 1916: un incendie ravage la portion centrale du parlement d'Ottawa.
- Il s'agit d'un 3 février: Le compositeur allemand Felix Mendelssohn (1809-1847); Gertrude Stein, peintre et romancière américaine (1874-1946); le peintre américain Norman Rockwell (1894-1978); le cinéaste français André Cayatte (1909); l'écrivain américain James Michener (1907).

4 février

par la PC et l'AP

- 1988: à son premier match au Forum de Montréal dans l'uniforme des Rangers de New York, Guy Lafleur marque deux buts et récolte une passe.
- 1987: explosion dans une mine de charbon, en Pologne: 17 morts, 33 blessés.
- 1986: attentat contre l'ambassade de France à Tripoli.
- 1976: ouverture des Jeux olympiques d'hiver d'Innsbruck, en Autriche.
- 1970: le pétrolier Arrow s'échoue dans la baie Chédabouctou, en Nouvelle-Écosse.

WEEK-END

SAMEDI

- Rebelles, journal progressiste et alternatif, lance son 6e numéro dans la folie et la fête, ce soir à 20 h, au Walter Club, 1676 Ontario est, près de Papineau.
- Le Club des diplômés universitaires inc., organisme à but non lucratif pour célibataires universitaires, vous invite à un souper dansant au Holiday Inn Richelieu, 505 rue Sherbrooke est, ce soir à 19 h. — Bal costumé au Faculty Club de l'Univ. McGill, 3450 rue McTavish, vendredi 9 février à 21 h. Réserv. au 337-1672.
- Le club de ski de fond Détour Nature organise 2 séries de cours de ski de fond pour débutants, intermédiaires ou experts, les 10-17-24 février et les 11-18-25 février. Inscriptions une semaine avant les cours au 271-6046.
- Voix des femmes présente une conférence publique (en anglais) donnée par Mme Andrée Lévesque sur le thème de la violence et la paix dans la société canadienne, le mardi 13 février à 19 h 30 à Channing Hall, à l'église unitarienne, 3415 rue Simpson à Montréal. Rés. : 287-7536.
- Forum lutte ouvrière vous invite à une conférence sur le thème : *Les Azéris font face à l'armée soviétique*, ce soir à 19 h 30, à la Librairie Pathfinder, 6566, boul. St-Laurent à Montréal. 273-2503.
- Le comité bénévoles St-Jean-Berchmans organise une soirée dansante au profit de l'Association de la Paralysie cérébrale, ce soir à 20 h, au sous-sol de l'Église St-Jean-Berchmans, 5940 rue Chabot, MtL. Rés. : 729-6167.
- Aujourd'hui de 15 h à 17 h, conférence sur la foi au quotidien par le Père Benoît Lacroix, au monastère Saint-Albert-Grand, 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine. 521-1587.
- Le Collège Jean-de-Brébeuf invite tous les élèves de 5e secondaire ainsi que leurs parents à sa journée « Portes ouvertes 90 » le jeudi 8 février de 14 h à 21 h, au Pavillon Lalemant, 5625 Déclatelles. Rés. : 342-1326.
- À travers tous les La Baie du Québec,

aujourd'hui de 10 h à 16 h, les Grands Frères seront présents au kiosque La Fête, rayon des enfants des magasins La Baie. Des macarons, 45 tours et épinglettes de vos films favoris seront mis en vente aux profits des Grands Frères.

DIMANCHE

- Stage de formation moniteur au Centre Immaculée-Conception, le mardi 6 février de 20 h 30 à 21 h 30, les samedis 10 et 17 février de 9 h à 17 h, et une semaine intensive de stage pratique du 26 février au 2 mars. Rés. : 527-1256.
- Lucie Trudeau offre des cours de natation à des adultes qui ont très peur de l'eau. Cette activité physique propose aussi une approche thérapeutique. Rés. : 737-4981.
- Brunch bénéfique pour venir en aide à des personnes âgées vivant en Roumanie. Avec magazines tsiganes, nourriture tsigane et continentale. \$30 par personne, le 4 fév. Réservations : 281-2043.
- Conférence-santé avec Françoise Desrosiers, ostéopathe, aujourd'hui de 11 h à 13 h, au 5125 ave du Parc, 2e étage, MtL. Réservations : 274-3110.
- Portes ouvertes à l'École de musique Vincent-D'Indy, aujourd'hui de 14 h à 18 h, concerts, activités, visite des locaux, information sur le DEC en musique, et nouveaux cours offerts aux adultes, au 628 chemin de la Côte Ste-Catherine (métro Édouard-Montpetit).
- Être bénévole à Suicide-Action Montréal, pourquoi pas? Rés. : 522-0896.
- Randonnées plein air vous invite, dimanche le 11 février, à une sortie en ski de randonnée chez la famille Von Trapp à Stowe dans le Vermont. Inscr. : mercredi et jeudi de 10 h à 18 h 30 au 300 carré St-Louis à Montréal. 843-3262.
- Aujourd'hui à 10 h, à l'église Saint-Pierre-Apôtre, angle de la Visitation et René-Lévesque, dans le cadre du dimanche national des communications sociales, l'abbé Roland Leclerc présidera une célébration eucharistique. 729-6391 ou 931-7311, poste 321.